

tion de MM. les chanoines Bruchési et Lussier, promoteurs du concile,—les deux secrétaires, M. le chanoine Archambeault et M. l'abbé Lefebvre, montèrent alternativement en chaire, et, en quatre reprises, ils promulguèrent soixante-quinze décrets partagés comme suit.

- TOUCHANT :

La Foi et la Doctrine.....	8
Les Personnes ecclésiastiques.....	14
Les Réguliers.....	3
Les Religieuses.....	5
Le Culte	10
Les Sacrements.....	13
L'Education des clercs.....	1
L'Education de la jeunesse.....	4
La Défense et la Conservation de la Vérité Catholique.	4
Différents Maux à éviter.....	13

NN. SS. les évêques accordèrent leur adhésion unanime à chacun de ces décrets, et le président du concile leva la session en donnant la bénédiction solennelle et en faisant annoncer quarante jours d'indulgence.

Nous ne croyons pas avoir dit, la semaine dernière, que la mort inattendue de l'un des principaux religieux de son ordre avait obligé le T. R. Père abbé de la Trappe d'Oka à quitter le concile dès mardi, le 1er octobre.

Les vêpres pontificales furent chantées par Mgr l'archevêque ; la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement fut donnée par Mgr LaRocque ; et le sermon prêché par le Rév. Père Lefebvre, provincial de la société des oblats de Marie-Immaculée.

Qu'est-ce que le prêtre, s'est demandé l'orateur ?

C'est l'homme de Dieu et l'homme de ses frères.

Homme de Dieu, il travaille à étendre son règne ici-bas ; Dieu, en effet, ayant été banni de l'homme d'abord, de la famille ensuite et enfin de la société, la mission du prêtre est de remettre l'homme, la famille et la société sous le joug de leur adorable Maître.

Homme de ses frères, il est leur intercesseur par la prière, l'administration des sacrements et surtout par l'offrande du Saint Sacrifice de nos autels ; leur père, en donnant à tous la vie de la grâce et l'éducation chrétienne ; leur appui dans l'adversité, en les consolant et